



AVIS AU CONSEIL N^o 98-04

Objet : Poste de directeur exécutif de la Commission de coopération environnementale (CCE) et sièges vacants au sein du Comité consultatif public mixte (CCPM)

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) :

EN CONFORMITÉ avec les termes de son mandat lui prescrivant de formuler des avis au Conseil;

NOTANT les limites que le manque de membres de plein droit peut imposer au Comité quant à son fonctionnement;

1. Formule l'avis qui suit relativement au choix du nouveau directeur exécutif de la CCE :

Le titulaire devrait avoir les compétences et l'expérience suivantes :

- des antécédents de travail pertinents en matière de protection de la santé humaine et de l'environnement;
- de solides connaissances dans le domaine du développement durable;
- des aptitudes manifestes à répondre aux attentes de la CCE et du public.

Le CCPM devrait être invité à proposer des candidats appropriés pour ce poste.

2. Invite respectueusement le Canada et le Mexique à combler leurs sièges vacants au sein du CCPM avant la tenue de la séance ordinaire du Conseil en 1998.

APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM

Mai 1998